Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Que faire suite pb psycho de l'ex épouse/enfants

Par Visiteur

Bonjour,

je voudrais savoir que faire dans le cas suivant:
mon ex épouse ayant la garde des enfants, a quasiment abandonné les enfants à l'école hier. Elle est dans un état psychologique très déficient, a dsparu de la circulation, m'obligeant moi le père des enfants à l'inscrire au fichier des disparitions inquiétantes. J'ai récupéré mes enfants, mais comme ce n'est pas la première fois qu'il y a des gros soucis psychologiques chez mon ex épouse, je compte demander définitivement la garde des enfants. Pour le moment, j'ai l'autorisation des les garder vu la situation, mais sans nouvelles de leur mère je ne sais que faire à terme. J'envisage donc d'entamer des démarches pour inscrire les enfants à une école près de mon domicile pour la rentrée prochaine, mais ne faut-il pas un accord d'un JAF ? Comment le contacter ? Qu'elle procédure d'urgence suivre ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Pour le moment, j'ai l'autorisation des les garder vu la situation, mais sans nouvelles de leur mère je ne sais que faire à terme.
Que vous a accordé ce droit?

J'envisage donc d'entamer des démarches pour inscrire les enfants à une école près de mon domicile pour la rentrée prochaine, mais ne faut-il pas un accord d'un JAF ? Comment le contacter ? Qu'elle procédure d'urgence suivre ?
Dans l'immédiat si la maman est d'accord gardez les enfants et saisissez le JAf car vous ne pouvez changer le mode de garde sans le faire homologuer (sans cela la maman peut à tout moment revenir sur son accord). Quant au changement d'école est ce que la mère est d'accord?

Cordialement

Par Visiteur

Pour le moment la mère a disparu !
J'ai effectué à la police une inscription au fichier des personnes disparue. La mère, et plusieurs témoignages le confirment, n'est plus apte à gérer les enfants. Ce n'est pas la première fois que des incidents de ce genre se produisent, sachant que la mère à déja été internée pendant un mois, il ya deux ans, suite à un incident à peu près identique à celui d'hier. Elle a semble t'il plus aucun discernement.
Je pense que je dois maintenant demander la garde définitive des enfants, mais je dois connaitre la démarche à suivre pour ne pas être en porte à faux vis a vis de la justice. Dans l'attente que la police retrouve mon ex épouse, je dois savoir quelles démarches effectuer, et ce qu'il est possible de faire. Puis-je ainsi, déja pré inscrire les enfants dans une école près de mon domicile, par exemple ?

Merci pour vos conseils.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Etant donné que le mère a disparu je pense effectivement que vous pouvez faire les démarches nécessaires auprès de l'école et saisissez également le JAf afin de solliciter un retrait de l'autorité parentale de la mère comme cela vous aurez seul la garde et l'autorité parentale car visiblement et je le regrette pour vos enfants elle n'est pas apte à s'en occuper.

Bien cordialement